

Plan d'action pour le milieu marin en Méditerranée

La lettre du PAMM - 4ème numéro - mars 2020

Edito

Eric HANSEN

Directeur interrégional Provence-Alpes-
Côte d'Azur et Corse de l'Office français
de la biodiversité



Depuis le 1er janvier, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est un nouvel établissement public né du rapprochement des compétences de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il contribue à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins en lien avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Il dispose dans chaque région littorale de directions régionales ou interrégionale auxquelles sont rattachés tous les services de la région, dont les services des parcs naturels marins. La direction interrégionale Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse a pour particularité d'être « coordonnatrice de la façade Méditerranée : elle agit au travers de la délégation de façade maritime à l'échelle de la façade maritime Méditerranée : connaissance de la biodiversité marine, expertises techniques, soutien aux politiques publiques maritimes et accompagnement des acteurs, gestion et appui à la gestion des aires marines protégées.

Cette organisation est une opportunité au service de la protection et de la restauration de la biodiversité marine en fédérant les compétences en matière de connaissance, de contrôle, d'expertises techniques et d'accompagnement des territoires et des acteurs de la mer, dont les gestionnaires d'aires marines protégées.

La lutte contre les pollutions d'origine telluriques et la préservation des continuités écologiques et des milieux aquatiques terrestres sont essentielles à la bonne santé des espaces littoraux et marins. L'OFB, s'attachera à faire vivre cette vision terre-mer gage de la préservation de la biodiversité marine.

La direction régionale PACA Corse avec sa délégation de façade maritime et son parc marin Agriates, la direction Occitanie avec son parc du Lion sont pleinement mobilisées et accompagnent les services de l'Etat et en particulier le préfet maritime et la DIRM MED pour la préservation de la biodiversité marine si riche de Méditerranée au travers la mise en œuvre du document stratégique de la façade.

La Stratégie de façade maritime validée

un nouveau plan d'action se dessine

Les deux premiers volets du Document stratégique de façade (DSF) de Méditerranée, formant la stratégie de façade maritime, ont été adoptés par arrêté interpréfectoral du 4 octobre 2019.

Les volets opérationnels, dispositif de suivi et plan d'action, sont en cours de construction.

Le nouveau plan d'action doit répondre à l'ensemble des objectifs de la Stratégie de façade maritime, en poursuivant les efforts du Plan d'action pour le milieu marin premier cycle, et en considérant les nouvelles ambitions de la façade, en termes d'économie bleue notamment.

Une première version a été élaborée l'été dernier entre services de l'État et services techniques des collectivités régionales. L'association des acteurs des communautés économique, associative et scientifique, ainsi que l'ensemble des gestionnaires et structures de gouvernance de la façade, s'est déroulée pendant deux mois à l'automne, réunissant près de 150 personnes, lors de 6 ateliers territoriaux

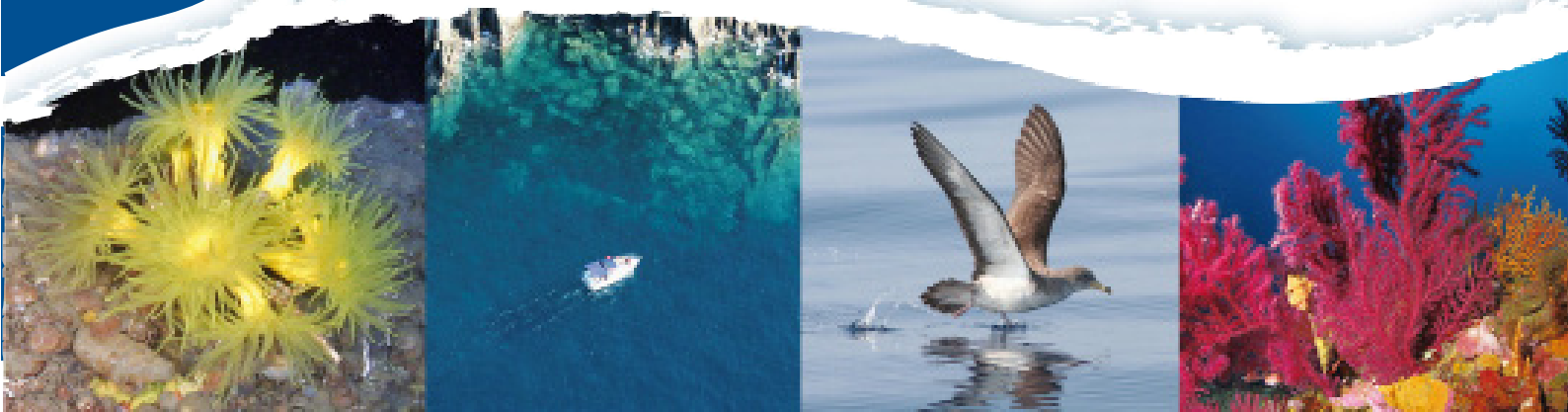
(Perpignan, Sète, Marseille, Nice, Ajaccio, et Bastia).

Aujourd'hui, une centaine d'actions se dessine. Elles visent la préservation de l'environnement marin et le développement durable des activités maritimes.

L'évaluation environnementale et les travaux sur l'analyse coût-efficacité se déroulent en même temps, d'ici juin 2020, date à laquelle le projet de plan d'action sera soumis pour avis au Conseil maritime de façade.



La cohérence recherchée avec la révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhône-Méditerranée et Corse implique une phase de consultation conjointe entre les deux exercices. Cette phase de consultation, initiée par la demande d'avis de l'autorité environnementale, débutera dès août 2020. En conséquence, un projet de plan d'action sur lequel seront consultés les acteurs et les instances doit être finalisé au plus tard en juillet 2020.



L'environnement marin à l'école

Suite à un contact fructueux avec le Rectorat de Montpellier, et grâce à l'accompagnement du GRAINE Occitanie, deux actions ont été conduites en 2019 :

- Une journée de co-formation pour les formateurs de l'Education Nationale (enseignants référents) sur les enjeux référencés dans le PAMM et pour découvrir des outils et/ou programmes pour structurer des actions pédagogiques en direction du public scolaire,

- Deux demi journées territoriales à destination des collectivités locales pouvant soutenir, impulser des projets scolaires sur le milieu marin. L'objectif était de présenter les enjeux littoraux et marins du PAMM, discuter autour des différentes politiques publiques ou dispositifs existants au niveau régional, départemental ou local qui peuvent permettre de développer ou soutenir des projets d'éducation à la mer et au littoral dans les classes, depuis la maternelle jusqu'aux étudiants du Supérieur, interroger les freins et leviers en faveur de ces actions éducatives et enfin découvrir des programmes éducatifs ayant cours sur la façade de l'Occitanie. Ces deux matinées ont été un succès avec près de 80 participants au total.

En 2020, ce même travail sera conduit avec le Rectorat d'Aix-Marseille et celui de Nice.

GRAINE
OCCITANIE



Dragages et sédiments

En partenariat avec les Régions Occitanie et Provence-Alpes-côte-d'Azur, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la DIRM a ouvert en 2019 un appel à projet « Dragage et gestion terrestre des sédiments de dragages : mutualisation et valorisation ».



Site d'ENVISAN, où sont traités et valorisés les sédiments de dragage

L'appel à projet vise à favoriser les dynamiques de mutualisation des opérations de dragages, de manière à réduire les procédures administratives et les coûts afférents à l'opération de dragage, et à augmenter les volumes extraits pour inciter à leur valorisation dans une structure adaptée.

Il a pour ambition de favoriser l'émergence de la filière de traitement des sédiments de dragage, de sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les autorités portuaires aux possibilités de valorisation des sédiments extraits et de renouveler le dialogue entre autorités portuaires, gestionnaires de port et services de l'État. Il est également une incitation à l'élaboration de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage.



Trois projets de dragages innovants

Le projet de dragage mutualisé des ports départementaux de Marseillan et du port des Mazets aborde la problématique spécifique du dragage d'un port conchylicole. Il permet également le traitement et la valorisation des sédiments dragués dans des ouvrages

Le projet de dragage mutualisé des cinq ports de la baie d'Aigues-Mortes (Pérols, Canon, Palavas, Port-Carmargue, Frontignan) permet de caractériser l'impact environnemental des rechargements de plages réalisés avec les sédiments sableux, et de mettre en œuvre des solutions locales et innovantes de traitement et de valorisation des vases des ports de Canon et Pérols.

Toulon Provence Métropole portera un projet innovant de dragage mutualisé, de traitement des sédiments et de réutilisation des sédiments dans la réfection et l'agrandissement d'un quai croisière.



Deux projets sur la valorisation des sédiments

L'École des Mines d'Alès, en collaboration avec le projet de la baie d'Aigues-Mortes, apportera des solutions de valorisation des sédiments ainsi qu'une analyse économique prospective permettant à l'avenir d'anticiper en région Occitanie la création d'une filière de gestion terrestre des sédiments.

L'Ifremer et l'École des Mines de Douai travailleront à caractériser l'écotoxicité des sédiments dragués lorsqu'ils sont réutilisés dans un ouvrage maritime et mis au contact du milieu marin.



Deux schémas d'orientation territorialisés de gestion des sédiments de dragage

La Métropole Aix-Marseille Provence pilote un schéma sur l'ensemble de ses ports et ceux du département des Bouches-du-Rhône, de la base nautique de Carry-le-Rouet et de Saint-Chamas.

La mairie de Grimaud porte un schéma sur les ports de Grimaud et du Golfe de Saint-Tropez, en partenariat avec le CNRS. Sera étudiée l'impact du rechargement de plage par les sédiments de dragage sur les posidonies.

Carénage et déchets dans les ports

De nouveaux ports ont été équipés en aires de carénage et en points propres, avec en vue la certification Port Propre.

Quatre ans après le début de la mise en œuvre des mesures sur les ports du PAMM, un bilan positif peut être dressé.

Occitanie

Port-Leucate a terminé sa nouvelle déchetterie (cf. encadré ci-contre.) Gruissan a lancé des travaux de collecte et traitement des eaux de ruissellement et la modernisation et aménagement de la déchetterie portuaire.

Provence Alpes-Côte-d'Azur

Pusieurs ports ont réalisé leurs diagnostics en vue de la certification ports propres :
- en 2018 : TPM (Toulon La Seyne Brégaillon) et Bormes les Mimosas (anse du Prade)
- en 2019 : Port Ferréol aux Issambres à Roquebrune et Anse de la réserve à Marseille.

Corse

En 2018, Ajaccio et Saint-Florent ont initié leur diagnostic en vue de la certification ports propres.

12 ports ont obtenu la certification européenne « Ports Propres » en 2019

Vieux Port de Menton
Port de Menton Garavan
Centre Nautique Municipal de Saint Chamas
Port de Sainte-Maxime
Port Pierre Canto (Cannes)
Port de La Santé (Villefranche sur mer)
Vieux port de Cannes
Port du Lazaret (La Seyne-sur-Mer)
Port de la Madrague de Giens
Port de Saint-Louis du Mourillon (Toulon)
Port du Brusc (Six-Fours-les-Plages)
Port de Bonifacio
Port de Leucate



Florian Haas
Maître de Port Principal
Capitainerie de Port

Soucieux de l'avenir environnemental de son port et des côtes de la commune, la Mairie et le port de Leucate se sont engagés dans la démarche « PORTS PROPRES » afin de montrer leur envie et leur capacité à protéger l'environnement, sa faune et sa flore et ainsi préserver la biodiversité qui fait la valeur de son territoire.

Pour ce faire, un certain nombre d'aménagements ont été réalisés, notamment la mise en place de Biohuts® dans les bassins du port ou la création d'une micro-déchetterie portuaire, réservée aux usagers du port (plaisanciers mais aussi professionnels de la zone technique). Un ensemble d'équipements permet ainsi la récupération et le traitement de tous les déchets susceptibles d'être générés par l'activité portuaire (peintures antifouling ; huiles usagées ...). D'autres équipements en faveur de l'environnement ont été mis en place, notamment dans l'aménagement du nouveau bassin (terminé à l'été 2019) comme l'utilisation de bornes électriques connectées ou un système de récupération des eaux grise ou noires à poste (1ère en France pour tout un bassin).

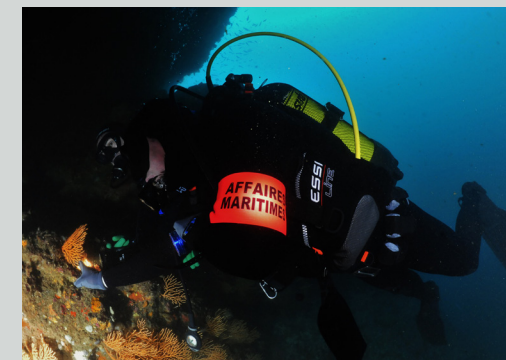
La certification a été obtenue en avril 2019 ce qui fait de Port-Leucate le deuxième ports côtier d'Occitanie certifié.



Plan de contrôle de l'environnement marin : le bilan 2019

Le plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin en Méditerranée est mis en œuvre depuis août 2017 sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade (le préfet de région PACA et le préfet maritime). Le plan s'adresse aux agents et unités de contrôles dotés de pouvoir de police en mer, ainsi qu'aux agents des établissements publics, du ministère en charge de l'écologie et aux administrations de l'action de l'Etat en mer.

En 2019, 238 contrôles et 133 missions de surveillance ont été rapportés au CACEM pour la mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin. Ce bilan traduit l'engagement croissant des services de contrôle au service de l'environnement avec une multiplication par plus de deux du nombre de contrôles par rapport à l'année 2018. **Plus de la moitié des contrôles porte sur la thématique de la police des aires marines protégées, suivi de la police des mouillages.**



Dans le cadre de sa mission de suivi et d'élaboration du plan, la DIRM actualisera prochainement le plan afin notamment de stabiliser son périmètre et de définir des objectifs chiffrés de contrôle.

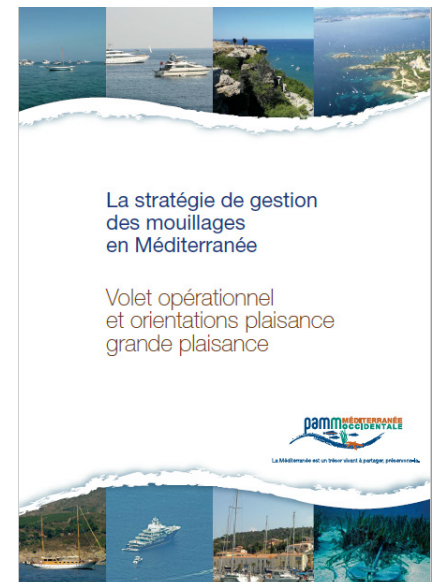
10 000

plaisanciers sensibilisés. La campagne écogestes Méditerranée a fait le plein de plaisanciers en 2019. Ce sont plus de 300 journées terrain sur l'ensemble de la façade grâce à la présence de 74 ambassadeurs répartis dans les 24 structures d'éducation à l'environnement et de gestionnaires. Plus de 2000 navires ont hissé le fanion Ecogestes en signe de leur engagement.



Mouillages : stratégie validée

En 2019, la Méditerranée s'est dotée d'une stratégie de gestion des mouillages incluant un volet opérationnel adapté aux enjeux de la petite et de la grande plaisance. Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie mouillage du PAMM, un appel à projet est ouvert depuis mars 2020 visant la mise en place de mouillages organisés écologiques conciliant la préservation des herbiers et la plaisance dans le respect de la nouvelle réglementation.



La stratégie de gestion des mouillages en Méditerranée

Volet opérationnel et orientations plaisance grande plaisance

pamm MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

La Méditerranée est un lieu vivant à protéger précieusement.

Stratégie téléchargeable sur le site de la DIRM (Accueil > Politique intégrée Mer et Littoral > Plan d'action pour le milieu marin > Programme de mesures > Stratégies de limitation de pression sur les habitats marins)

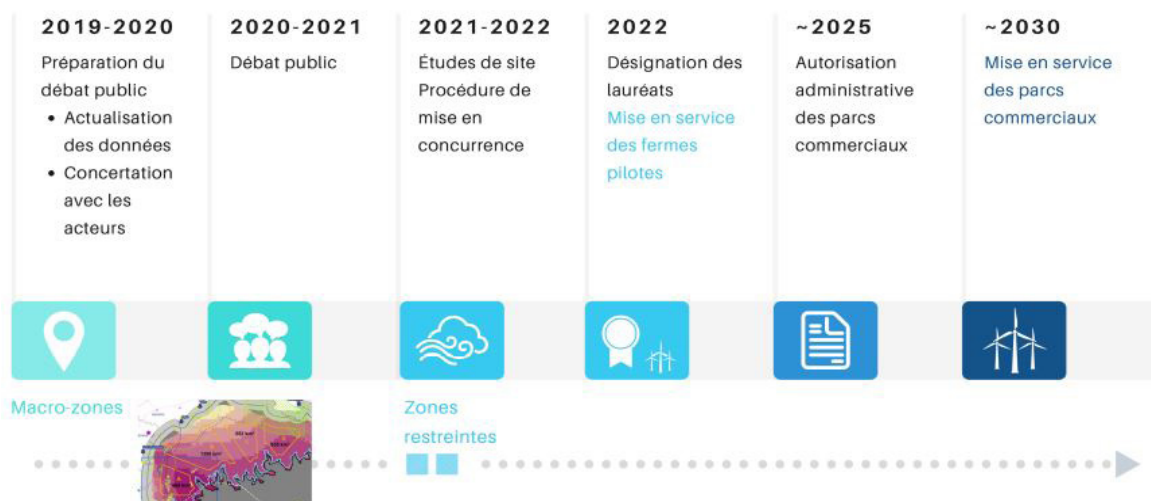




Identifier les zones d'implantation des premiers parcs éoliens flottants commerciaux en Méditerranée : concertation de façade et débat public

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit pour la Méditerranée le lancement de deux appels d'offres pour des parcs éoliens flottants de 250MW chacun, avec sélection des lauréats en 2022. Un débat public sera donc organisé fin 2020 – début 2021 pour – notamment – identifier les zones des projets. La concertation avec les acteurs de Méditerranée, initiée en 2018 pour l'éolien commercial, se poursuivra jusqu'en juin 2020.

DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN FLOTTANT EN MEDITERRANEE



Quatre macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant commercial ont été identifiées en Méditerranée en juin 2018, en concertation avec les acteurs. L'objectif est aujourd'hui de poursuivre l'exercice afin proposer à la consultation du public des données fiables, actualisées et concertées.

- Un travail **d'actualisation des données** est en cours depuis novembre dernier concernant les principaux enjeux liés au développement de l'éolien flottant : environnement, pêche, trafic maritime, filière et raccordement. Ce travail est réalisé en lien avec les acteurs concernés, dans le cadre de réunions organisées par l'État et par les Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- Il sera suivi en mai d'un **séminaire de travail** associant l'ensemble des membres de la Commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée. L'objectif de ce séminaire est d'identifier, dans la mesure du possible, des zones pouvant être considérées comme préférentielles par les acteurs pour le lancement des premiers appels d'offres commerciaux.

Ces deux phases de travail permettront aux préfets coordonnateurs de la façade maritime, le Préfet maritime de Méditerranée et le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de proposer en juin à la ministre de la Transition écologique et solidaire des éléments pour la saisine de la Commission nationale du débat public. Celle-ci sera chargée d'organiser la consultation du public sur le développement de l'éolien commercial en Méditerranée.

Nouveaux dans le réseau du PAMM Méditerranée

- **Laure VERNEYRE**, directrice déléguée de façade Méditerranée à l'Office français de la biodiversité

- **Paul PIRAULT**, membre du pôle Protection et aménagement durable de l'espace marin de la préfecture maritime de Méditerranée

Agenda

- 23 mars : Conseil scientifique de la Commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée

- 6 mai : Atelier de concertation éolien

- 22 juin : Conseil Maritime de Façade (Marseille)

A ne pas rater

- Jusqu'en juin 2020 : Exposition plongée au cœur des canyons (Marseille)

- 20 mars : Assises méditerranéennes de la plongée (Toulon)

- 31 mars à Toulon et 9 avril à Ajaccio : Conférence d'information sur la mise en œuvre des aménagements liés à la nouvelle politique de mouillages en Méditerranée

- 11 au 19 juin 2019 : Congrès mondial de la nature (Marseille)

Ont contribué à ce numéro (par ordre) : DREAL Corse, DREAL Occitanie, DREAL PACA, Leucate, OFB, UPACA

Crédits photos (par ordre d'apparition) :
 Eric HANSEN © OFB
 ENVISAN © Maria RUYSSSEN
 Participants réunion Canet en Roussillon © Marion BRICHET
 Florian Haas © Port Leucate
 Photo microdéchetterie © Port Leucate
 Ambassadeurs Ecogestes © CPIE Bassin de Thau
 Agent contrôle sous-marin © Jean de Saint Victor de Saint Blancard

Pour en savoir plus

Site internet DIRM : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-r124.html>

Contact : Marion BRICHET - marion.brichet@developpement-durable.gouv.fr